

COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JANVIER 2024

CONVOCATION : 05/01/2024

AFFICHAGE : 05/01/2024

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Onze Janvier à 19 h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry DUBUISSON, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Dominique OPERON

Etaient présents : MRS DUBUISSON Thierry, DUBREUIL Jean-François, TAVERNIER Gilles, VADOT Gérald, DUBREUIL Camille MMES BESSIERE Stéphanie, OPERON Dominique, DUBUISSON Solène, REVIRON Julie.

Absents excusés : Mrs CHOLET Pierre, MINET Aurélien.

1/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE COTE D'OR ET LA COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS RELATIVE A LA MANIFESTATION « ÇA PAPOTE ! EN COTE D'OR »

Le Maire,

- DONNE lecture du projet de convention à intervenir entre le Département et la Commune dans le cadre de la manifestation « Ça papote ! en Côte-d'Or.
- La Salle des Fêtes Yves Jamait devant accueillir un spectacle tout public le mardi 9 avril à 18 h 30.

Le Conseil Municipal, après lecture du projet et délibérations,

- ACCEPTE les termes de la convention,
- MANDATE son maire en exercice pour la signature de toutes pièces relatives à cette affaire.

2/ DELIBERATION POUR PAIEMENT EN INVESTISSEMENT AVANT VOTE BUDGET 2024 :

Le Maire,

- RAPPELLE qu'afin de pouvoir régler la facture du prestataire informatique mairie, il convient de délibérer pour passer en investissement la partie Licence sous CLOUD d'un montant de 4 133.00 € HT soit 4 959.60 € TTC.
- RAPPELLE également que ces dépenses réglées en amont du vote du budget en investissement ne doivent pas excéder un quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent.
- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
- ACCEPTE le paiement de cette facture d'investissement avant le vote du budget.

3/ PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE A VERSER AVANT JUIN 2024 :

Le Conseil est informé,

- DE L'AVIS FAVORABLE donné par le comité social du Centre de Gestion 21 pour la proposition de prime et montants par agent. Avis du 22.12.2023. La Commune peut donc prendre la délibération afférente comme vu lors de la dernière séance de Conseil Municipal.
- Le Conseil Municipal, après délibérations,
- ACCEPTE les termes de cette délibération et MANDATE son maire en exercice pour la signature de toute pièce relative à cette affaire et notamment les arrêtés individuels.

4/ QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

- ENTEND le rapport de fonctionnement de la bibliothèque. Remerciements à Davy pour son implication bénévole.
- ENTEND le point sur la location des salles des fêtes 2023, remerciements à Max qui malgré une situation complexe cette année a su gérer ce poste qui rapporte un peu plus de 10 000 € cette année à la collectivité.
- TRAITE les questions diverses.

